

**MRC DU HAUT-RICHELIEU
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF
SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**MARDI
LE 28 MAI 2013**

Procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du Comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, vingt-huitième jour du mois de mai deux mille treize, à neuf heures (9h00), séance à laquelle étaient présents:

Le préfet : M. Gilles Dolbec, maire de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Les conseillers régionaux : M. Patrick Bonvouloir, préfet suppléant et maire de Sainte-Brigide-d'Iberville, M. André Bergeron, maire de Saint-Alexandre, M. Michel Surprenant, maire de Saint-Sébastien, et conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. 0-9) Mme Christiane Marcoux, conseillère municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Également présentes : Mme Michelle Chabot, coordonnatrice du SCRI et Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du Comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Gilles Dolbec.

Constat est fait suivant les articles 153 et 157 du Code municipal (L.R.Q.c.C-27.1) que la présente séance se tient conformément à la Loi, les membres déclarant tous renoncer à l'avis de convocation.

9 h 00 **Ouverture de la séance**

Adoption de l'ordre du jour

1578-05-13 Sur proposition du conseiller régional M. Michel Surprenant, Appuyée par le conseiller régional M. André Bergeron,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- 1.- Ajout des règlements 2013-190-01 et 2013-185-02 au point 1.1.1 A).
- 2.- Le point VARIA demeure ouvert.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal

1579-05-13 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux, Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

QUE le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif tenue le 30 avril 2013 soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE

1.0 **URBANISME**

1.1 **Schéma d'aménagement et de développement**

1.1.1 **Avis techniques**

A) **Municipalité de Mont-Saint-Grégoire**

A.1 **Règlement 2013-185-02**

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 2013-185-02 de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement de zonage modifie les règles relatives à certaines définitions, hauteur de garage, enseignes, agrandissement de zone, etc.

A.2 **Règlement 2013-188-01**

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 2013-188-01 de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement concernant les permis et certificats modifie les règles relatives à des travaux d'entretien qui ne nécessitent pas l'obtention d'un certificat d'autorisation.

A.3 **Règlement 2013-190-01**

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 2013-190-01 de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement sur les PIIA régit des dispositions relatives à la construction de bâtiment résidentiel, bi-familial ou l'agrandissement d'un bâtiment pour le rendre bi-familial.

1.1.2 **Modifications**

A) **Règlement 485**

A.1 **Rapport de consultation**

Le directeur général dépose le rapport de consultation de l'assemblée publique tenue le 8 mai 2013 relativement au projet de règlement 485 modifiant le schéma d'aménagement et de développement régional.

A.2 **Rencontre avec les représentants du MAMROT**

Le directeur général soumet qu'une rencontre d'information avec les représentants du MAMROT relativement au projet de règlement 485 a été sollicitée pour le 5 juin 2013. Confirmation de cette rencontre n'a pas encore été reçue.

A.3 **Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois - Dossier argumentaire**

Le directeur général mentionne qu'à ce jour, les représentants de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois n'ont pas finalisé et transmis leur dossier argumentaire relatif à l'agrandissement du périmètre urbain de la municipalité. Ces derniers ont toutefois confirmé que le dossier serait déposé à la MRC préalablement à l'adoption du règlement 485 prévue le 12 juin prochain.

A.4 **Adoption**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à adopter le règlement 485 modifiant le schéma d'aménagement et de développement.

Aparté - Orientation 10 du Plan métropolitain d'aménagement de la CMM

Le directeur général soumet qu'une rencontre des directeurs généraux des MRC de la Montérégie concernées par l'application de l'orientation 10 du Plan métropolitain d'aménagement de la CMM s'est tenue le 27 mai 2013 à Saint-Constant. Pour l'instant, tous s'entendent sur le fait que le MAMROT applique l'orientation 10 de façon totalitaire, sans tenir compte des particularités territoriales, des impacts économiques ou l'occupation dynamique du territoire.

Les 4 MRC péri-métropolitaines maintiennent leur demande relativement à la modification de la prémisses 9 de sorte à être exclues de l'application de l'orientation 10 du Plan métropolitain d'aménagement de la CMM.

Par ailleurs, l'attachée politique de Mme Marie Bouillé, députée du comté d'Iberville, sollicite une rencontre avec les représentants du MAMROT et le conseil de la MRC afin d'échanger sur les différentes problématiques de l'orientation 10 du Plan métropolitain d'aménagement de la CMM. À ce jour, aucune date n'a encore été fixée.

Il est également mentionné que le MAMROT pourrait faire une tournée des MRC des couronnes nord et sud.

1.1.3 Divers

A) Comité consultatif agricole - Nominations

Faisant suite à la demande de précisions et l'ajout de candidats, la Fédération de l'UPA de la Montérégie a transmis une liste de 10 noms. Les membres du comité administratif recommandent la nomination de M. Florent Raymond, Saint-Alexandre, producteur de lait et grande culture; M. Claude Vasseur, Sainte-Brigide-d'Iberville, production de veau de grain et grande culture; Mme Céline Landry, Saint-Jean-sur-Richelieu, maraîcher et grande culture; M. Jacquelin Bisailon, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, grande culture.

1.2 Développement économique

1.2.1 Prolongement de l'autoroute 35 - Démarches futures

Les membres du comité administratif demandent qu'une rencontre intervienne avec les représentants du ministère des Transports du Québec afin d'obtenir d'échanger sur l'échéancier relatif au prolongement de l'autoroute 35 jusqu'aux frontières. Une confirmation écrite du calendrier de travail sera également sollicitée du ministère.

1.2.2 Piste cyclable Saint-Jean-sur-Richelieu - Farnham - Lettre du MEHR

Le directeur général dépose une lettre du Mouvement écologique du Haut-Richelieu (MEHR) signée par M. Marc Jetten, lequel propose un partenariat afin que la réglementation relative à la protection des arbres le long de la piste cyclable Saint-Jean-sur-Richelieu-Farnham soit observée. Les membres du comité administratif prennent acte de l'offre et demandent d'accuser réception en demandant le plan d'action proposé par le Mouvement écologique du Haut-Richelieu, lequel sera analysé sur réception.

1.2.3 Pacte rural 2007-2014 - Demandes d'aide financière :

A) Les loisirs de Sainte-Brigide-d'Iberville - Projet « Patinoire »

L'organisme Les loisirs de Sainte-Brigide-d'Iberville a déposé une demande d'aide financière du pacte rural 2007-2013 pour le projet « Patinoire ». L'admissibilité de ce dossier fait présentement l'objet d'analyse par l'agente de développement rural, Mme Jennifer Crawford et préalablement à la séance ordinaire du Conseil du 12 juin 2013, le comité formé des membres du Conseil de la MRC, de l'agente de développement rural et du directeur général de la MRC se réunira pour émettre les recommandations y afférentes.

CAPV2013-05-28

B) Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville - Projet « Parc Bergevin (Phase II) » et « Village loisir »

La municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville a déposé une demande d'aide financière du pacte rural 2007-2013 pour les projets «Parc Bergevin (Phase II) » et « Village loisir». L'admissibilité de ce dossier fait présentement l'objet d'analyse par l'agente de développement rural, Mme Jennifer Crawford et préalablement à la séance ordinaire du Conseil du 12 juin 2013, le comité formé des membres du Conseil de la MRC, de l'agente de développement rural et du directeur général de la MRC se réunira pour émettre les recommandations y afférentes.

C) Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu - Projet « Création d'un parc et aménagement d'un belvédère le long de la rivière Richelieu »

La municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu a déposé une demande d'aide financière du pacte rural 2007-2013 pour le projet «Création d'un parc et aménagement d'un belvédère le long de la rivière Richelieu». L'admissibilité de ce dossier fait présentement l'objet d'analyse par l'agente de développement rural, Mme Jennifer Crawford et préalablement à la séance ordinaire du Conseil du 12 juin 2013, le comité formé des membres du Conseil de la MRC, de l'agente de développement rural et du directeur général de la MRC se réunira pour émettre les recommandations y afférentes.

D) Municipalité de Noyan - Projet « Amélioration des parcs municipaux de Noyan

La municipalité de Noyan a déposé une demande d'aide financière du pacte rural 2007-2013 pour le projet «Amélioration des parcs municipaux de Noyan. L'admissibilité de ce dossier fait présentement l'objet d'analyse par l'agente de développement rural, Mme Jennifer Crawford et préalablement à la séance ordinaire du Conseil du 12 juin 2013, le comité formé des membres du Conseil de la MRC, de l'agente de développement rural et du directeur général de la MRC se réunira pour émettre les recommandations y afférentes.

1.3 Gestion intégrée des matières résiduelles

1.3.1 Rapport annuel d'activités

Mme Christiane Marcoux, présidente de Compo-Haut-Richelieu inc., déposera le rapport annuel d'activités de Compo-Haut-Richelieu inc. pour l'année 2012 dans le cadre de la session ordinaire du 12 juin prochain.

1.4 Schéma de couverture de risque en matière de sécurité incendie

1.4.1 Rapport de l'an 1 - Dépôt et adoption

Mme Michelle Chabot, coordonnatrice du Schéma de couverture de risque en matière de sécurité incendie, soumet qu'à ce jour 4 rencontres de validation du rapport de l'an 1 ont été complétées. D'ici la fin du mois, le tout sera finalisé et les membres du conseil seront en mesure, en juillet, d'adopter le rapport de l'an 1 à transmettre au ministère de la Sécurité publique conformément à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie. Cet échéancier sera par ailleurs transmis à la directrice régionale du ministère de la Sécurité publique, Mme Christine Savard, suite à une missive reçue récemment à cet effet.

2.0 FONCTIONNEMENT

2.1 Finances

2.1.1 Comptes - Factures

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 12 juin prochain.

CAPV2013-05-28

2.1.2 Règlement d'emprunt 455 - Refinancement

Le directeur général soumet que le MAMROT ira en appel d'offres pour le refinancement d'une somme résiduelle du règlement 455 de 343 400 \$. Le 12 juin 2013, les représentants du ministère communiqueront avec la MRC afin de l'informer des résultats et une résolution de refinancement devra être entérinée avec les paramètres fournis par le ministère.

2.1.3 Acquisition de routeurs principaux Mikrotik - Autorisation

1580-05-13 Sur proposition du conseiller régional M. André Bergeron,
Appuyée par le conseiller régional M. Michel Surprenant,

IL EST RÉSOLU:

QUE le comité administratif ratifie et autorise la facture de Converbit pour l'acquisition de 10 routeurs principaux Mikrotik pour un montant net de 9945,70 \$ (10 397,88\$ moins TPS = 9 945,70\$);

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

2.1.4 Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Réclamation de dépenses

Le directeur général soumet que le directeur de la Direction infrastructures-Montréal du MAMROT a transmis une missive à l'effet que le rapport annuel de réclamation de dépenses pour la subvention accordée par le ministre dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités n'est pas recevable puisqu'il s'agit d'activités qui relèvent de la gestion des cours d'eau. Le directeur général soumet qu'une réponse a été acheminée afin de corriger les erreurs de perception de l'analyste dans ce dossier. Une demande à l'effet d'analyser à nouveau le dossier a également été soumise.

2.1.5 MMQ - Renouvellement de portefeuille

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser le renouvellement du portefeuille d'assurances de la MRC pour un montant de 34 757 \$ (incluant taxe provinciale de 9%).

2.2 Fonctionnement - Divers

2.2.1 Loi sur la décentralisation - Démarches de la FQM

Les membres du conseil de la MRC échangeront préalablement à la séance ordinaire du 12 juin 2013 relativement à la démarche de la FQM concernant la Loi sur la décentralisation.

2.2.2 MRC de Montcalm- Suivi des dossiers par la FQM

Le directeur général soumet une résolution acheminée par la MRC de Montcalm à la FQM, laquelle souligne le manque de suivi des dossiers afin d'obtenir le dénouement de problématiques municipales.

2.2.3 Loi sur les transports - Transport collectif

Les membres du comité administratif ne croient pas opportun d'appuyer les démarches de l'ADGMRCQ concernant une modification de la Loi sur les transports en ce qui a trait au transport collectif.

3.0 COURS D'EAU

3.1 Règlement 486 - Branche 13 du Ruisseau Hood - Municipalité de Mont-Saint-Grégoire

Les membres du comité administratif recommandent l'adoption du règlement 486 abrogeant toutes les dispositions réglementaires relatives à la branche 13 du Ruisseau Hood situé en la municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

3.2 Cours d'eau Brunelle, branche Saint-Jacques - Saint-Jean-sur-Richelieu et Saint-Jacques-le-Mineur - Entente intermunicipale

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale avec la MRC des Jardins-de-Napierville le tout ayant pour objet de confier à cette dernière la réalisation des travaux de nettoyage nécessaires dans le cours d'eau Brunelle, branche Saint-Jacques.

3.3 Nomination - Personnes désignées - Saint-Jean-sur-Richelieu

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant la nomination de Mmes Chantal Boudreau, Francine Van Winden et de MM. Mathieu Fournier, Jean-Marc Paquet, François Boucher, Roch Arbour, Réjean Bélanger, Guy Duquet, Étienne Turcotte, Daniel Blais, Éric Deschambres et Alexandre Gervais à titre de personnes désignées pour exercer les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales et l'application du règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau situés sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu et ce, particulièrement au sein du territoire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

3.4 Nomination - Personnes désignées - Henryville

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant la nomination de M. Jean-Pierre Héon à titre de personne désignée pour exercer les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales et l'application du règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau situés sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu et ce, particulièrement au sein du territoire de la municipalité d'Henryville.

3.5 Cours d'eau Jackson, branche 11, municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu - Autorisation à faire procéder aux démarches nécessaires relatives au nettoyage et nomination

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Lucien Méthé de la firme BMI experts-conseils inc. pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour la réalisation des travaux nécessaires dans le cours d'eau Jackson, branche 11.

3.6 Rivière Sud-Ouest, branches 17, 19 et 21, municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville - Autorisation à faire procéder aux démarches nécessaires relatives au nettoyage et nomination

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Lucien Méthé de la firme BMI experts-conseils inc. pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour la réalisation des travaux nécessaires dans la rivière Sud-Ouest, branches 17, 19 et 21.

3.7 Rivière Sud-Ouest, branche 41, municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville - Autorisation à faire procéder aux démarches nécessaires relatives au nettoyage et nomination

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Lucien Méthé de la firme BMI experts-conseils inc. pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour la réalisation des travaux nécessaires dans la rivière Sud-Ouest, branches 41.

3.8 Cours d'eau Jackson, branche 4 - Saint-Blaise-sur-Richelieu : Octroi de contrat, autorisation aux signatures et aux travaux

Le Comité administratif recommande l'entérinement d'une résolution visant l'octroi de contrat à la firme Béton Laurier inc. en vue de la réalisation des travaux de nettoyage dans le cours d'eau Jackson, branche 4, pour un montant total de 6 783,44 \$ (taxes en sus), l'autorisation aux signatures de même que l'autorisation à faire procéder aux travaux.

3.9 Rivière Sud, branche 71E - Saint-Georges-de-Clarenceville : Octroi de contrat, autorisation aux signatures et aux travaux

Le Comité administratif recommande l'entérinement d'une résolution visant l'octroi de contrat à la firme Béton Laurier inc. en vue de la réalisation des travaux de nettoyage dans le cours d'eau Rivière Sud, branche 71E pour un montant total de 11 731,94 \$ (taxes en sus), l'autorisation aux signatures de même que l'autorisation à faire procéder aux travaux.

3.10 Rivière Sud, branche 92 - Saint-Georges-de-Clarenceville : Octroi de contrat, autorisation aux signatures et aux travaux

Le Comité administratif recommande l'entérinement d'une résolution visant l'octroi de contrat à la firme Béton Laurier inc. en vue de la réalisation des travaux de nettoyage dans le cours d'eau Rivière Sud, branche 92 pour un montant total de 17 650,85 \$ (taxes en sus), l'autorisation aux signatures de même que l'autorisation à faire procéder aux travaux.

3.11 Rivière Sud-Ouest, branche 57 - Sainte-Brigide-d'Iberville : Octroi de contrat, autorisation aux signatures et aux travaux

Le Comité administratif recommande l'entérinement d'une résolution visant l'octroi de contrat à la firme Béton Laurier inc. en vue de la réalisation des travaux de nettoyage dans le cours d'eau rivière Sud-Ouest, branche 57 pour un montant total de 39 658,50 \$ (taxes en sus), l'autorisation aux signatures de même que l'autorisation à faire procéder aux travaux.

3.12 Ruisseau Hazen, branches 19 et 20 - Mont-Saint-Grégoire : Octroi de contrat, autorisation aux signatures et aux travaux

Le Comité administratif recommande l'entérinement d'une résolution visant l'octroi de contrat à la firme Transport et Excavation François Robert inc. en vue de la réalisation des travaux de nettoyage dans le cours d'eau Ruisseau Hazen, branches 19 et 20 pour un montant total de 36 394,50\$ (taxes en sus), l'autorisation aux signatures de même que l'autorisation à faire procéder aux travaux.

3.13 Tributaire du Ruisseau Hood et son embranchement - Mont-Saint-Grégoire : Octroi de contrat, autorisation aux signatures et aux travaux

Le Comité administratif recommande l'entérinement d'une résolution visant l'octroi de contrat à la firme Les Constructions M. Morin inc. en vue de la réalisation des travaux de nettoyage dans le Tributaire du Ruisseau Hood et son embranchement, pour un montant total de 20 039,00 \$ (taxes en sus), l'autorisation aux signatures de même que l'autorisation à faire procéder aux travaux.

CAPV2013-05-28

4.0 VARIA

5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

6.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

1581-05-13 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,
Appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance extraordinaire du Comité administratif de la
MRC du Haut-Richelieu, ce 28 mai 2013.

ADOPTÉE

Gilles Dolbec,
Préfet

Joane Saulnier,
Directeur général et secrétaire-trésorier